

Diffamation : France 3, Me Maingain et David Gakunzi devant la justice

BBC Afrique, 25 janvier 2019 Plainte du président Nkurunziza contre une chaîne de télévision française et 3 "complices" Un tribunal français a ouvert hier, une affaire de diffamation intentée par le président burundais Pierre Nkurunziza contre la chaîne de télévision France 3 et trois "complices".

Outre le média français, 3 autres personnes dont un avocat belge et un écrivain sont concernées par la plainte. La chaîne de télévision France 3 aurait diffusé des images en 2016, au plus fort des violences électorales au Burundi. Les images auraient été remises par l'avocat et commentées par l'écrivain. L'émission montrait des massacres prétendument perpétrés par des partisans du président burundais à l'intérieur de l'une de ses propriétés. Les images intitulées "Preuve des actes de violence au Burundi" contiennent des vidéos de personnes parlant le haoussa, une langue qui n'est parlée ni au Burundi ni dans aucun des pays voisins selon Bujumbura. Le Président Nkurunziza a indiqué que les images n'ont pas été tournées au Burundi, mais quelque part en Afrique de l'Ouest. La chaîne de télévision s'est ensuite excusée. Des violations présumées des droits de l'homme ont été imputées aux agences de sécurité et à la jeunesse du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Les autorités burundaises ont toujours rejeté ces allégations les considérant comme mensonges.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});